

Ce n'est donc pas sur lui qu'il faut pleurer, c'est sur nous, ses Fils orphelins. Nous avons perdu un homme qui avait reçu de la nature les dons singuliers qu'ornèrent toutes les vertus religieuses ; nous avons perdu un Père dont les entrailles de charité étaient ouvertes à tous les nôtres : nous avons perdu un prélat qui successivement Custode de Gouvernement, Définiteur, Visiteur, Procureur et Ministre Général a eu sans cesse devant les yeux la gloire de Dieu et le bien de l'Ordre, et a bien mérité de la religion Séraphique.

En ce jour donné aux larmes, ce n'est pas le moment de faire son éloge qu'une autre plume écrira dans les *Acta Ordinis Minorum*. Quel Frère-Mineur, du reste, n'a pas éprouvé la bonté d'un tel Père ?

Cependant pour que ses Fils aient au ciel un Père qui soit leur protecteur, qu'ils multiplient les prières ; qu'ils ne se contentent pas de la lettre des Constitutions générales, mais qu'ils y ajoutent le cachet de la piété filiale qui ne se trouve pas dans le texte de la loi. Si notre Père est déjà en possession du bonheur au sein des chœurs angéliques, que nos prières ajoutent un degré à sa gloire ; si, par le fait de la justice divine, qui trouve des taches dans ses anges, il est retenu dans les flammes expiatrices, que nos prières et nos sacrifices hâtent le jour où délivré de ses liens, il règnera dans le ciel avec les Bienheureux.

Nous recommandons enfin aux prières de nos confrères l'élection du Vicaire-Général pour que Dieu daigne nous accorder un homme selon son cœur qui nous conduise avec force et douceur dans les voies de la perfection séraphique.

Donné à Rome, au couvent de Saint-Antoine, le 22 août 1901.

FR. PIERRE DE LA ROCCA DEL PAPA,  
Procureur-Général de l'Ordre des Frères-Mineurs.

**Requiescat in pace !**



tous  
ous  
ran-  
lé le

ema-  
aint-  
ncial  
nplit  
is sa  
con-  
erain  
Pape  
obre  
nt le  
quer  
ion.  
ntier

ques  
ivent

man-  
pros-  
ainte  
its et  
is.  
nous  
rt la  
otre  
que  
: son